

N°36/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juin 2021

OBJET : Attribution des marchés pour réhabiliter les chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four de Villard St Pierre

Le 10 juin deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} juin 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel (arrivée après la délibération n°342021), BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, CATELAN Richard, SROCZYNSKI Charles (départ après la délibération n°352021)

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BERNARD Aline

ABSENTS : GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour mener les travaux de réhabilitation des chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four du Villard St Pierre.

Un cahier des charges a été réalisé pour chaque site.

La commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2021 à 19 h, a ouvert les offres concernant les travaux de charpente :

- **MOTTY**: Travaux de charpente : 20 138€ HT
- **SARL GRIVEL- EYRAUD**: Travaux de charpente : 52 000€ HT
- **REY-NOVATION** :
 - Travaux de maçonnerie du four 13 060€ HT
 - Chapelle de la Pierre : 23 387.40€ HT
 - Chapelle de l'Hôpital : 12 350€ HT
- **BARBAN CHARPENTE** : travaux de charpente : 18 808€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise BARBAN CHARPENTE qui s'élève à 18 808€ HT

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE